

Quand l'agent d'une société chrétienne aurait produit parmi les sauvages une œuvre qui recevrait l'approbation du gouvernement, si la société qu'il représente demandait une aide pécuniaire pour frais éducationnels, ce serait une bonne occasion pour le gouvernement d'aider à l'éducation.

Le gouvernement ne devrait pas donner ses générosités aux individus, mais à la tribu. Tout ce qui pourrait être fait pour élever la tribu et lui être avantageux, alors l'argent ne serait pas perdu, le peuple deviendrait meilleur et les villages offriraient un séjour plus attrayant. Un autre devoir important du gouvernement, ce serait de protéger les tribus contre la désastreuse influence des liqueurs éivrantes. A moins qu'on n'en vienne là, il ne saurait y avoir de progrès, rien qu'un chapitre de crimes et de misères dont la répression coûterait fort cher au gouvernement et donnerait à ses employés une tâche désagréable et infructueuse. Quant au cri poussé par des personnes intéressées dans le trafic des liqueurs, "que la loi ne peut pas être mise à exécution!" c'est tout simplement un non-sens. Comment avons-nous fait ici? Il y a un an, il y avait six ou sept petites pirogues qui venaient vendre des boissons dans cette partie de la colonie. Aujourd'hui il n'en reste pas une seule. Les sauvages avaient coutume d'apporter de Victoria de grandes quantités de liqueurs, mais une visite du navire de guerre de Sa Majesté, le *Sparrowhead*, en 1871, a bientôt porté un coup mortel à ce trafic. J'ai le ferme espoir, monsieur, que vous ne prêterez pas l'oreille ni votre aide à ceux qui veulent faire rappeler la loi si salutaire actuelle. J'ai eu occasion, il y a quelques années, de traiter cette question plus au long dans l'un des journaux de la localité; je vous en ai transmis la seule copie qui me restait. Les deux principales coutumes dégradantes que je recommanderais au gouvernement d'abolir le plus tôt possible parmi les sauvages, seraient: 1o le cannibalisme et les orgies de chiens; 2o le dessaisissement de la propriété, communément appelé, en jargon chinook, "Patlatches." Tant que ces coutumes subsisteront dans une tribu, la civilisation n'y pourra progresser. Le cannibalisme doit être réprimé de suite par un *fiat* du gouvernement. Quant à l'autre coutume qui, bien que moins révoltante, n'en sent pas moins l'esclavage, sa suppression devrait aussi être le but des premiers efforts du gouvernement pour gouverner les sauvages. L'énumération des abus et des misères qui se trouvent à la racine de ces coutumes barbares, m'entraînerait trop loin; je suis persuadé que les indiens les mieux disposés n'attendent, pour y renoncer, que la voix et l'ordre du gouvernement. J'espère, monsieur, que vous parlerez et que vous ferez entendre de suite votre voix pour chasser le démon qui a si longtemps régné sur notre peuple, dans des régions où il ne pourra plus nous faire de mal. Je puis vous assurer que les indiens du fort Simpson regarderont cette répression comme une soustraction au joug sous lequel ils ont gémi trop longtemps.

Quant à la question des terres, j'ai longuement écrit à ce sujet au gouverneur Musgrave, en ce qu'elle concernait sa mission; le même argument s'applique à tous les sauvages qui deviennent civilisés. La lettre porte la date du 16 décembre 1870, et le gouverneur m'a envoyé une réponse très-encourageante par l'intermédiaire du ministre des colonies.

En vous souhaitant tous les succès possibles, ainsi que la bénédiction de Dieu sur votre grande entreprise,

Je demeure, mon cher Monsieur,

Votre sincère,

W. DUNCAN.